



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Degats des animaux: Cantal

Question écrite n° 39249

Texte de la question

M René Souchon attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur les dégats causés par la pullulation des campagnols terrestres dits rats taupiers. Ce petit mammifère rongeur est, en effet, un fléau pour l'agriculture de nos zones rurales tant par sa voracité que par sa fécondité. Dans le département du Cantal, une campagne de sensibilisation auprès des agriculteurs a été menée. Il faut noter qu'un seul produit est actuellement autorisé, le bromadiolone. Les tests effectués sur certaines parcelles ont été concluants, la population de rats taupiers à l'hectare a chuté de 300 en moyenne à moins de 10. Néanmoins, un traitement au bromadiolone fait dans de bonnes conditions d'utilisation, en respectant les quantités nécessaires, représente un coût de 120 à 150 francs par hectare et peut atteindre 200 francs. Ce qui, compte-tenu de la situation actuelle de l'agriculture dans le département du Cantal, n'est guère incitatif. De plus, un tel traitement, s'il est efficace avant la récolte, n'est malheureusement pas définitif et, dans bien des cas, il faut renouveler l'opération. Dans la mesure où l'application simultanée et collective sur les champs du produit s'avère essentielle pour permettre une meilleure dératisation, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de soutenir les efforts des agriculteurs du Cantal, et de protéger l'agriculture des méfaits de ce rongeur devastateur.

Données clés

Auteur : [M. Souchon René](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39249

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1599